

## Etat-civil

### Anniversaires

Le 27 février Anna Laplanche a fêté ses 90 printemps. Quelques jours après, des membres du CCAS lui ont rendu visite pour lui souhaiter un joyeux anniversaire, moment toujours agréable et convivial. Merci de votre accueil chaleureux et encore très bon anniversaire.

### Naissances

- Quint Jens DE NEVE, fils de Mike et Florence, est né le 10 octobre 2010 (à Présilly même !)
- Tom SALEX, fils de Benjamin et Véronique, est né le 23 décembre 2011

### Mariages

- Sébastien CHATRON et Nelly BEROUJON se sont mariés le 22 janvier 2011

### Décès

- Angelo LAZZAROTTO est décédé le 16 octobre 2010 à Présilly

#### Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43  
École primaire : 04 50 04 59 58  
Secrétariat : 04 50 04 47 04  
Permanences :  
SIVU Beaupré Tickets cantine  
Lundi 8h30 à 11h00 8h30 à 9h00  
Jeudi 16h00 à 18h00

#### Etablissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au pays des p'tits pioux »  
Immeuble Les Capucines  
157, Les Prés Bois  
74580 Viry  
04 50 04 76 84

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

#### Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67  
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00  
Fermée dimanches et jours fériés

#### La Mairie

97, Route du Bé D'Lé  
74160 Présilly  
Téléphone : 04 50 04 42 50  
Télécopie : 04 50 04 55 61

[www.presilly.fr](http://www.presilly.fr)

Ouverture au public :  
Lundi de 11h à 12h  
Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 16h à 19h

#### Centre de loisir Récréa

88, route du Petit Châble  
74160 Présilly  
04 50 38 52 83

#### MJC de Viry

BP 17  
437, rue Villa Mary  
74580 Viry  
04 50 04 88 98  
mjcviry74@gmail.fr

#### téléphones utiles

pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie : 17

Hôpital de St-Julien : 04.50.49.65.65

Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11

# L'écho de Montailleloux

Bulletin communal de Présilly - numéro 62 - Avril 2011

L'année 2011 s'annonçait, pour notre collectivité, comme une nouvelle année d'investissements et d'adaptations.

Tous les citoyens savent que les programmations et l'organisation des communes sont étroitement liées aux règles structurantes que sont le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT cantonal) et le Plan local d'Urbanisme (PLU communal).

Or une surprise de taille est venue détricoter ce qui avait été élaboré pendant plus de trois ans, entre 2004 et 2007. Notre PLU vient d'être annulé par décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, sur un motif très accessoire, sans rapport avec la réalité communale, et qui a trait à la zone Natura 2000 au sommet du Salève. Mais c'est ainsi. Ce bulletin explique en détails les conséquences de cette décision de justice.

Les adaptations et les corrections indispensables à la continuité des règles d'urbanisme ont été immédiatement engagées par le Conseil Municipal.

Pour la collectivité, les projets importants sont décalés de quelques mois, mais maintenus : requalification du Chef-Lieu, remembrement, logements sociaux.

Pour les privés, plusieurs règles de constructibilité seront corrigées, mais le zonage ne pourra être touché. Il faudra un nouveau PLU, ce qui prendra plus longtemps, au moins 3 à 4 ans.

**Cela dit la vie continue.**

Les travaux d'enfouissement et d'amenée du gaz ont démarré par Beauregard. Ils dureront tout l'été. Le Chef-Lieu sera traversé cet automne.

Le permis de construire pour le hangar technique dans la ZAC sera déposé très prochainement.

Le détournement des colonnes d'eau et d'assainissement dans la ZAC se fera dès ce printemps.

L'aménagement du terrain des Rappes est terminé.

Des travaux de signalisation routière sont programmés en début d'été sur le Petit-Châble, et sur le secteur de Pomier-Mikerne, puis à l'automne sur le secteur de Beauregard.

Dans ce contexte, les élus font le maximum pour tenir les calendriers.

Le Maire,  
**Alain BULLAT**

### Compte-rendu des conseils municipaux

#### Finances :

- Ouvertures de crédits d'investissement 2011 : dans l'attente du vote du budget 2011, le Conseil municipal autorise le paiement de diverses factures d'investissement pour un montant total de 12 960,63 € TTC.

- Subventions aux associations : les subventions suivantes sont votées pour l'année 2010 :

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
US du Châble	600	Scouts de St-Julien	50
Tennis Club du Châble	150	Arc-en-Ciel	100
VTT club de Montailoux	100	De l'ombre à la lumière	50
Vélo club St-Julien	300	Ecole à l'hôpital	50
Chorale du Châble	100	Emmaüs	50
Basket club de St-Julien	100	Alternance	50
Harmonie du Châble	100	Alzheimer 74	50
Aumônerie de St-Julien	50	Centre L. Bérard	100
La Salévienne	100	Les restos du coeur	100
Bibliothèque du Châble	200	Banque alimentaire	100
Aînés de Montailoux	310	Comité départemental de handisport	100
VMEH	100	Préd'Zouille	500
Groupe d'intervention et de secours 74	50	Asso de lutte contre la faim dans le	150
Amicale des donneurs de sang	100	Asso des parents d'élèves	700
MJC de Viry	3000	Amicale des Ombelles	50
Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord	200	Club d'athlétisme de Saint-Julien	100
Trait d'union vers l'intégration des handicapés	100		

#### Ressources humaines :

- Mise en place de titres repas pour les agents : dans le cadre de la politique obligatoire d'action sociale envers les agents territoriaux, le Conseil municipal décide de mettre en place des titres repas pour les agents.

- Recrutement d'un agent saisonnier : le Conseil municipal décide de recruter un agent non titulaire pour 6 mois, à partir du 4 avril, et à raison de 20 heures hebdomadaires.

#### Forêt :

- Approbation du nouveau plan d'aménagement forestier : Suite à plusieurs rencontres avec le Conseil municipal, l'Office Nationale des Forêts a présenté un nouveau plan d'aménagement pour la période 2011-2030. Après analyse de l'état de la forêt, ce projet d'aménagement définit des objectifs à atteindre et un programme d'actions (coupes d'amélioration dans les futaies de résineux, coupes sanitaires uniquement dans les futaies de feuillus, des dégagements de semis feuillus, l'entretien des fossés). Le plan est approuvé à l'unanimité.

## Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

### Voirie :

- Modification de noms de rues et chemins : afin de clarifier le plan des voies et chemins, le Conseil municipal décide de nommer « Chemin des Rappes » le chemin allant de la Cure aux Rappes, « Chemin de la Cure » le chemin allant du carrefour du Bourillon à la Cure, et « Impasse du Repos » la voie allant de la route du Bé d'Île à l'entrée du cimetière.

### Bâtiments :

- Achat de matériel pour la salle des fêtes : le Conseil municipal décide de renouveler le matériel de la salle et d'acheter deux armoires frigorifiques et un congélateur pour la somme de 3 659 €.

- Plan d'accessibilité des bâtiments communaux : le Conseil municipal adopte le document qui prévoit les divers aménagements à réaliser pour que les bâtiments publics soient aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- Approbation du projet de hangar technique : le Conseil municipal approuve le projet définitif de hangar technique dans la ZA des Grands Prés. Celui-ci prévoit trois travées fermées pour le rangement des véhicules et matériels et deux travées couvertes pour le stockage de matériaux. Le hangar sera métallique et fera 23 mètres de long sur 13 mètres de largeur. L'estimation des travaux est de 236 200 € HT + 28 250 € HT d'options (enrobés et clôture).

### Eau :

- Attribution des marchés de travaux pour l'extension de la colonne de la ZA des Grands Prés : dans le cadre du groupement de commande réalisé en commun avec la Communauté de Communes du Genevois et la Commune de Neydens, l'entreprise retenue est Mégevand Gérard, pour un montant de 14 799,77 € HT.

### Fonctionnement du Conseil municipal :

- Réorganisation des commissions communales : afin de rendre plus efficace le travail du Conseil Municipal, il est décidé de modifier l'organisation des commissions communales comme suit :

COMMISSION	PRESIDENT	MEMBRES
Questions techniques	H. Dunand	B. Tremblet, R. Pettitt, D. Dunand, N. Duperret
Animation/communication/ patrimoine	F. Vulliet (anim.) P. Jacquemain (com.)	C. Gazel, D. Genoud, S. Vulliet (patrimoine), G. Vigny (patrimoine)
Commission d'appels d'offre	A. Bullat	H. Dunand, C. Gazel, G. Vigny, N. Duperret (sup.), V. Blondin (sup.), D. Genoud (sup.)
CCAS	A. Bullat	V. Blondin (VP), C. Gazel, G. Vigny, D. Genoud, H. Dunand

DOMAINE	ELU REFERENT
Fleurissement et embellissement	Nicolas DUPERRET
Forêt et agriculture	Bernard TREMBLET
Tourisme	Denis GENOUD
urbanisme	Alain BULLAT

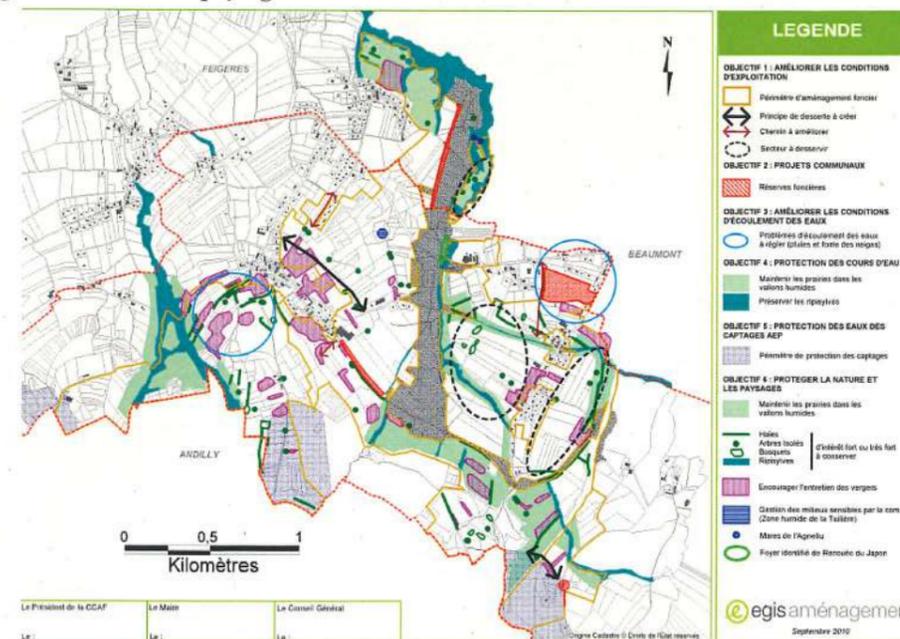
## Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

### Urbanisme/Aménagement foncier (remembrement)

- Présentation et approbation du Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable de l'aménagement foncier : ce COAD fait la synthèse des prescriptions issues des textes en vigueur et des recommandations issues de la pratique. Il devra être suivi notamment par le géomètre lorsqu'il établira le nouveau plan parcellaire et le programme des travaux connexes. L'étude d'impact qui sera réalisée sur ce projet constatera cette bonne prise en compte. Toute dérogation devra être justifiée et éventuellement compensée.

Les prescriptions et recommandations faites visent à :

- améliorer les conditions d'exploitation
- favoriser les projets communaux
- améliorer les conditions d'écoulement des eaux
- protéger les cours d'eau
- protéger les captages d'eau potable
- protéger la nature et les paysages



Plan du Contrat d'objectifs et d'Aménagement durable de l'aménagement foncier

- Modalités de concertation pour la procédure de révision simplifiée du POS n°2 : le Conseil municipal prend acte de la décision du Maire de procéder à une révision simplifiée permettant un projet de logements sociaux au Chef-Lieu, et détermine les modalités de concertation des personnes publiques associées et des citoyens (publication dans la presse et enquête publique). Voir l'article sur le POS en page 9.

- Approbation du dossier de DUP avec mise en compatibilité du POS pour la requalification du Chef-Lieu : suite à l'annulation du PLU (cf. p. 9), l'enquête publique qui devait avoir lieu en février-mars a été annulée. Le dossier doit être représenté pour mise en compatibilité avec le POS qui désormais s'applique. Une nouvelle enquête publique sera organisée dans quelques mois.

- Majoration du volume constructible autorisé pour les bâtiments à performance énergétique élevée : le Conseil municipal décide d'autoriser dans les zones urbaines ou à urbaniser de la commune un dépassement des règles relatives au gabarit et au COS dans la limite de 20 % pour les constructions respectant les critères de performances énergétiques ou alimentées à partir d'équipements de production d'énergie renouvelable fixés par l'article R111-21 du CCH.

- Majoration du volume constructible autorisé pour des logements locatifs aidés : le Conseil municipal décide de mettre en œuvre au Chef-Lieu, à hauteur de 30%, les dispositions de l'article L127-1 du Code de l'urbanisme modifié par la loi n° 323 du 25 mars 2009 autorisant le dépassement du volume constructible pour les logements locatifs aidés.

## La vie municipale

### Un point sur les travaux

#### Travaux réalisés :

- Réfection de la sacristie de l'église :

Suite au dégât des eaux qui avait eu lieu lors des travaux de rénovation, l'agent technique a procédé à la remise en état de la sacristie.

#### Travaux en cours

- Enfouissement des lignes aériennes à Beaugard et arrivée du gaz de ville :

Après plusieurs mois d'attente dus à l'incertitude sur l'arrivée du gaz, les travaux ont enfin commencé. Il est prévu que la tranche de Beaugard dure environ 6 mois. La tranche du Chef-Lieu commencera quant à elle à l'automne.

#### Travaux à venir :

- Aménagements de voirie à Pomier/Mikerne :

il est prévu de créer deux aires de croisement sur la route de Mikerne, ainsi qu'un marquage axial, une « porte d'entrée » de la Maison du Salève et un réaménagement des emplacements de conteneurs d'ordures ménagères et de boîtes aux lettres. Les travaux se feront en début d'été. Montant prévisionnel : 17 614 € HT (avec participation du Syndicat du Salève)

- Aménagements de voirie au Petit-Châble :

les petits aménagements de l'année dernière (zones 30, chicane) seront complétés par un marquage au sol, une reprise des traversées de rues et la matérialisation d'un cheminement piétonnier. Travaux prévus en début d'été. Montant prévisionnel : 3 320 € HT

- Extension de la colonne d'eau de la ZA des Grands Prés :

la Commune va profiter de travaux de dévoiement d'une colonne d'assainissement par la CCG pour faire une petite extension du réseau d'eau potable sur le chemin du Mort, en vue d'un futur bouclage avec le Petit-Châble. Début des travaux prochainement. Coût : 14 800 € HT

### Un point sur les projets

- **Hangar technique :** le projet définitif a été adopté. Il prévoit trois travées fermées pour le rangement des véhicules et matériels et deux travées couvertes pour le stockage de matériaux. Le hangar sera métallique et fera 23 mètres de long sur 13 mètres de largeur. Le tout sera isolé et pourra, à moyen terme, évoluer en un véritable atelier technique. L'estimation des travaux est de 236 200 € HT + 28 250 € HT d'options (enrobés et clôture). Le permis de construire sera posé très prochainement.



Le projet de hangar technique



Le projet de logements locatifs au Chef-Lieu

- **Logements sociaux :** le projet a été validé. Ce sont finalement deux bâtiments plus petits qui vont être réalisés, dans deux sens différents afin de limiter l'effet « masse ». Le projet comprendra 11 logements sociaux et un local communal pouvant accueillir à terme une auberge. Le dépôt du permis de construire va prendre quelques mois de retard en raison de l'annulation du PLU, mais devrait pouvoir se faire en fin d'été.

## La vie municipale

### Aux urnes citoyens !

Nous voyons en ce moment des peuples se battre dos au mur pour acquérir liberté et démocratie. Nous devons saluer leur courage et leur dignité.

Dans le même temps nous avons participé à une élection cantonale qui n'a mobilisé que 38% des électeurs au premier tour. Serions-nous des repus de la démocratie ?

A cette aune, les élus se font du souci pour les prochaines élections municipales. Entre-temps les présidentielles nous auront saturé d'écran, de promesses et d'engagements. Cet événement médiatisé ne doit pas nous faire oublier la réalité locale où l'on s'échine sur des problèmes plus terre-à-terre.

Je reviens sur les propos que j'ai tenus lors des vœux du Maire en janvier :

*« Nous sommes à mi-mandat de la législature municipale. Dans trois ans nous allons choisir un nouveau Conseil municipal.*

*Ces élections municipales apportent des innovations : ce seront des élections sur liste, c'est-à-dire que nous n'aurons plus le choix de barrer des noms, et la tête de liste deviendra obligatoirement le Maire. Mais le plus important est ailleurs. Ces listes devront appliquer la parité. Sur 15 noms il faudra qu'il y ait égalité entre hommes et femmes.*

*C'est une petite révolution. C'est pourquoi je propose que cela puisse se préparer. Je ne verrais que des avantages à ce que des candidates et candidats potentiels ou des citoyennes et des citoyens motivés suivent de plus près les travaux du Conseil Municipal. Ce n'est pas une concurrence mais une complémentarité.*

*J'ai appris par l'expérience que l'organisation de la vie collective s'appuie sur l'intelligence collective et non sur des humeurs qui flamboient un mois avant les élections locales. Ce n'est pas un jeu mais une lourde responsabilité. Cette fonction est difficile. Elle peut être passionnante. Il est sage de s'y préparer. »*

Aussi je suggère que dans chaque secteur géographique, c'est-à-dire, le Chef-lieu, le Petit-Châble, les Hôteliers, Bel-Air, de bonnes volontés se déclarent et osent lever le doigt pour dire « ça m'intéresse ». Venez suivre les séances du Conseil municipal, vous y serez les bienvenus.

Alain BULLAT

### Vous avez dit civisme ?

Avec les beaux jours les sorties se multiplient, surtout en fin de soirée.

Nous nous réjouissons qu'à Présilly existent des sites, des belvédères, des abris qui accueillent les passionnés de beauté, de paysages, de silence ou de bavardages. C'est pour les favoriser que les Conseils municipaux successifs ont fait de petites réalisations : tables de pique-nique, terrains des Rappes, aménagement au centre du Chef-Lieu... Un local pour les jeunes est en discussion.

L'expérience montre aussi malheureusement que dans ces fanas du grand air se faufilent des fadas de l'inconscient.

Quel mal ont fait :

- les fleurs arrachés qui ne demandaient qu'à être belles ?
- ces vitres d'abribus cassées qui s'efforçaient de protéger les enfants de la pluie et du vent ?
- cette cheminée qui assurait la ventilation du réservoir d'eau confondue avec une cheminée de barbecue ?
- la porte d'un sanitaire enfoncée qui veillait à la tranquillité de chacun ?
- les panneaux d'affichage dégradés, porte messages fidèles ?
- et ces herbes rases qui préfèrent les souliers des enfants aux grosses crottes canines ?

Alain BULLAT

### Brèves

- **Passage à la TNT** : notre commune reçoit déjà la TNT depuis septembre dernier, en plus de la télévision analogique traditionnelle. Celle-ci cessera totalement de diffuser à partir du 15 septembre 2011. Il convient donc, pour les personnes ne l'ayant pas encore fait, de s'équiper avec un décodeur TNT afin de continuer à recevoir la télévision. Plus d'informations au 0 970 818 818 ou sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr).
- **N° de rue et boîtes aux lettres** : nous vous rappelons qu'il est nécessaire que votre numéro de rue soit posé bien en vue de la voie, et que votre nom soit indiqué sur votre boîte aux lettres. C'est une condition pour que le facteur distribue votre courrier.
- **Nouveau moyen de paiement pour vos factures d'assainissement** : la Communauté de Communes a mis en place un nouveau mode de paiement par internet des factures d'assainissement. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7, à partir du site internet de la CCG : [www.ccgenevois.fr](http://www.ccgenevois.fr)

### - Le geste vert - Entretenez votre cuve enterrée

Si vous avez une cuve enterrée pour votre chauffage n'oubliez pas que vous avez l'obligation de l'entretenir régulièrement de manière à éviter tout épandage de produit. En cas de fuite, il faut procéder immédiatement à une réparation voire à un remplacement.

Par ailleurs, tout abandon provisoire ou définitif d'une cuve enterrée doit faire l'objet de dispositions conduisant à éviter tout risque de formation de vapeurs. Cela signifie vidange, dégazage puis comblement ou retrait de la cuve.

C'est le prix à payer pour préserver notre environnement et nos ressources naturelles, notamment en eau, de toute pollution.

### - Un peu de civisme - Au volant, sauvez des vies !

Les chiffres d'accidentologie en Haute-Savoie pour 2009 viennent de sortir. Il s'avère que le nombre de tués est en forte hausse, et que l'alcool est responsable de ces accidents mortels dans 32% des cas. En ne prenant pas le volant en ayant bu, c'est aussi la vie des autres que vous pouvez sauver...

### - Saviez-vous que... -

#### ... une aire temporaire d'accueil pour les Gens du voyage va être instaurée à Présilly ?

Afin de gérer la délicate question de l'accueil des Gens du voyage pendant leur migration estivale, les collectivités du Département se sont organisées : chaque intercommunalité accueille à son tour ces migrations. Cette année, c'est le tour de la Communauté de Communes du Genevois. Le choix de la Sous-Préfecture s'est porté sur un terrain situé à Présilly, entre la tête du tunnel et le Moulin de Pomier, suffisamment grand et pratique.

La Commune n'a pas son mot à dire dans ce dossier : le terrain est réquisitionné par le Sous-Préfet. Les propriétaires et exploitants seront indemnisés, et les équipements nécessaires installés par l'Etat et le SIGETA (syndicat intercommunal gérant ces questions). Toutes les précautions seront prises afin que cet afflux important de population nouvelle se déroule sans accroc, comme cela a été le cas les années précédentes.

Rappelons enfin quelques éléments importants :

- L'utilisation de cette aire d'accueil par les Gens du voyage n'est pas certaine
- Dans le cas où elle serait utilisée, le nombre de caravanes peut varier de 50 à 200 environ
- L'occupation ne dure en général que 2 à 3 semaines
- Cette aire d'accueil n'est valable que pour cette année. L'année prochaine ce sera une autre intercommunalité qui sera chargée de cette mission

### DU PLU au POS...

#### Le PLU est donc annulé...

Cela signifie qu'il *n'existe plus*, et que tout ce qui lui était attaché n'a plus d'existence juridique. Les conséquences sont très importantes et concrètes :

- Les zonages de ce PLU disparaissent, avec tous les classements de terrains qui correspondaient.
- Les règles de constructibilité du PLU sont caduques.

#### Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que les classements de terrains et les règles d'urbanisme reviennent à ce qu'ils étaient avant l'adoption du PLU en 2007 : *l'ancien POS reprend du service*.

Cependant certaines règles supérieures s'appliquent automatiquement, telles les directives du Grenelle de l'environnement liées à l'habitat, par exemple pour ce qui touche aux économies d'énergie ou aux Maisons Basse Consommation (BBC). Les architectes sauront interpréter cela dans les nouveaux projets.

#### Quelles sont les conséquences sur les particuliers ?

- Pour ceux dont les terrains reviennent en zone constructible : ils peuvent légalement déposer des permis de construire sur ces parcelles, avec éventuellement des contraintes liées aux projets communaux. A noter que le prochain PLU reviendra probablement au plus près de sa première version.
- Pour ceux dont les terrains redeviennent inconstructibles : ils devront attendre le prochain PLU (minimum 3-4 ans).
- Pour tous : de nouvelles règles s'appliquent en termes de hauteurs, couleurs, taille minimale de terrain... Il faut donc bien étudier le règlement du POS avant tout dépôt de permis de construire ou déclaration préalable.

#### Quelles sont les conséquences sur les projets communaux en cours ?

La modification des règles d'urbanisme induite par l'annulation du PLU gêne la réalisation de plusieurs projets :

- L'enquête publique sur le **remembrement** devrait être refaite, car des corrections doivent être effectuées sur le périmètre.
- L'enquête publique sur la DUP pour la **requalification du Chef-Lieu** est reportée de quelques mois, le temps de mettre le projet en compatibilité avec le POS.
- Le dépôt du permis de construire des **logements sociaux** du Chef-Lieu, qui était imminent, est reporté également de quelques mois.

#### Quelles suites sont données ?

Le Conseil Municipal a immédiatement engagé plusieurs adaptations légales de façon à débloquer le maximum de situations contraignantes :

- Une révision simplifiée du POS : la loi permet d'engager une révision simplifiée pour les projets d'intérêt général uniquement. Cette révision ne pourra donc prendre en compte les changements de destination des sols (classement en zone constructible par exemple), et aura pour seul objet de permettre la réalisation des logements sociaux.

- Une modification du POS : plus générale, cette procédure permettra d'apporter des modifications au règlement, particulièrement les règles liées à l'architecture des maisons (toits, façades, panneaux solaires...), afin de prendre en compte les évolutions architecturales et urbanistiques. Là encore, les modifications de zonages ne sont pas possibles.

- De nouvelles enquêtes publiques dans le courant de l'année : Ces deux procédures feront l'objet de nouvelles enquêtes publiques, de même, nous l'avons dit, que le périmètre du remembrement. Vous serez donc de nouveau sollicités à plusieurs reprises pour donner votre avis.

### Les rendez-vous de la Maison du Salève

*L'hibernation est quasiment finie, le printemps arrive doucement mais sûrement, c'est le moment de sortir en famille et de profiter des animations prévues dans la région.*

Justement, la Maison du Salève a tout ce qu'il faut pour occuper vos belles journées de printemps !

En collaboration avec la ferme de Chosal, la ferme du Grand Clos à Charly, Apollon 74, La Compagnie des Gens d'Ici, rejoignez nous seul ou avec votre compagnon aux longues oreilles pour la balade pays'âne !

#### Balade pays'âne : samedi 16 et le dimanche 17 avril

Venez nous rejoindre **gratuitement**... Au cours de ces deux jours, des animations sont prévues :

- à la Maison du Salève pour enchanter les familles (fabrication de cerf-volant, jouez avec la nature),
- à la ferme de Chosal pour petits (balade en ânes, atelier teinture martelée) et grands (conférence sur l'âne et ses différents usages en 2011)

#### Le samedi 16 avril :

##### **A 14h :**

- visite de la Maison du Salève

##### **A 14h30 :**

- départ sur le sentier des Longues Oreilles : parcours pédestre et randonnée avec les ânes ponctués d'animations théâtrales par la Compagnie des Gens d'Ici.

##### **A partir de 18h :**

Pour terminer la journée en beauté direction Charly, à la Ferme du Grand Clos, pour une soirée inattendue et conviviale : rencontre

avec des agriculteurs, théâtre vivant «Dans leur travail» autour du monde agricole par La Compagnie des Gens d'Ici, projection / débat autour du film «notre espace, on partage – nos produits, on choisit».

Un bivouac ouvert à TOUS si vous souhaitez repartir le lendemain pour de belles aventures dans la joie et la bonne humeur !

#### Le dimanche 17 avril

-Départ 9h de Charly : Balade au pas de l'âne sur le sentier des Longues Oreilles entre le village de Charly et la ferme de Chosal et de nombreuses animations sur le chemin !!!!

Pour plus d'informations sur ces animations, contactez la Ferme de Chosal (04 50 44 12 82) ou bien la Maison du Salève (04 50 95 92 16)

#### **Et le reste du temps...**

- une exposition permanente : « le Salève, une montagne et des hommes »
- Des expositions temporaires
- Des animations pour petits et grands
- Une éco-boutique

**ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h**

### Ouverture de la Maison de Justice et du Droit

*Afin de rapprocher la justice du citoyen en rétablissant une justice plus proche, plus accessible, plus rapide et plus compréhensive, une Maison de la Justice et du Droit (MJD) s'ouvre à Saint-Julien-en-Genevois. Ses compétences en matière de droits s'exerceront au profit des habitants du territoire des Communautés de Communes du Genevois, du Pays Cruseilles, de Seyssel, de la Semine et du Val des Usses.*

Depuis la réforme de la carte judiciaire le Tribunal d'Instance de Saint-Julien a été supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Tribunal d'Instance le plus proche se situant alors à Annemasse. Or la nécessité de maintenir sur le territoire une justice de proximité et des fonctions associées, comme le souhaitent les élus, s'est traduite par la création de la MJD à Saint-Julien. Grâce à la mobilisation de différents professionnels intervenant dans le domaine du droit (greffier, juristes, associations...), cette instance remplit une triple mission :

- **L'information et l'accès au droit pour chaque citoyen** : un accueil gratuit et anonyme est garanti et un agent vous oriente dans vos démarches et/ou vers le service concerné. Un service d'aide aux victimes est également assuré sur rendez-vous par des associations dédiées à l'écoute, au soutien moral et juridique et à l'information spécifique.

- **L'aide à la résolution des litiges** : d'une part avec la mise à disposition d'un Conciliateur de Justice qui tentera de trouver un accord en respectant les intérêts des deux parties pour tous les litiges d'ordre civil (problèmes entre locataire et propriétaire, consommation, voisinage ou problèmes avec les services publics.).

D'autre part un Délégué du Médiateur de la République qui tentera de comprendre et de résoudre les litiges nés des rapports avec les administrations.

- **Enfin, la MJD assure une présence judiciaire de proximité** : elle met en place des actions de prévention notamment destinées aux jeunes. Véritable relais local du Tribunal de Grande Instance elle accueillera les délégués du Procureur chargés de mettre en oeuvre une réponse judiciaire adaptée aux infractions commises notamment par le biais de mesures alternatives aux poursuites pénales: rappel à la loi, réparation, classement sous condition, médiation pénale, composition pénale. Ces mesures permettent le traitement rapide d'affaires de petite et moyenne délinquance qui concernent autant les personnes mineures que les personnes majeures. De plus, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation sera présent pour le contrôle et le suivi des personnes bénéficiant d'un sursis avec obligations (de soin, de réparations...)

L'objectif est donc de proposer une justice plus proche et plus réactive qui réponde aux besoins des citoyens. La MJD de Saint-Julien aura en outre la spécificité de traiter toutes les démarches judiciaires de nature transfrontalière relevant du droit français ou du droit suisse dans l'espace de coopération franco-valdo-genevois.

#### **La Maison de Justice et du Droit**

26 avenue de Genève

74160 Saint-Julien-en-Genevois

Tél. : 04.50.74.86.86

Ouverte du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le vendredi de 9h00 à 12h00

### Résultat des élections cantonales

#### 1er tour

Participation : 184 votants (37,94 %)

G. ETALLAZ : 62 voix (34%), C. CORTES : 37 voix (20%), B. JOUVENOZ : 32 voix (17%), C. BARBIER : 21 voix (11%), A. VIELLIARD : 18 voix (10%), S. CAMILLERI : 12 voix (7%), P. MARGUERETTAZ : 1 voix (1%)

#### 2nd tour

Participation : 166 votants (34,23 %)

G. ETALLAZ : 101 voix (66 %)

A. VIELLIARD : 52 voix (34 %)

Au niveau du canton, c'est M. Vielliard qui reçoit le plus de suffrages et qui devient notre nouveau conseiller général.

### Des nouvelles de la bibliothèque du Châble

Pour les nouveaux habitants de Présilly... une information

Pour les personnes qui connaissent... un rappel :

La bibliothèque municipale du Châble-Beaumont est largement ouverte aux habitants des communes limitrophes. Des bénévoles de Présilly participent à son fonctionnement.

Située dans l'ancienne école du Châble, à côté de la place principale, elle met à la disposition de tous les publics, enfants, jeunes et adultes environ 8000 ouvrages. Ce stock est complété chaque année par l'achat de livres récents en rapport avec l'actualité littéraire, les faits de société, la demande des lecteurs : sujets de terroirs, livres gros caractères, etc.

Tous les enfants fréquentant le groupe scolaire du Châble-Beaumont la connaissent déjà car toutes les classes sont en lien avec celle-ci.

Pour les enfants, de quelques mois à la fin du primaire, la bibliothèque propose environ 4300 ouvrages : albums, romans, documentaires, toute une panoplie de B.D., des livres sonores, etc.

Mais aussi, grâce à des abonnements mensuels, de nombreuses revues pour tous les âges :

- maternelle : popi, pomme d'api, belles histoires...

- primaire : moi je lis, j'aime lire, images doc, wapiti, petites mains, science et vie découverte...

- collège : le petit Léonard, virgule, cheval- star, géo ados.

Un coin-lecture, dans la salle des enfants leur permet de prendre le temps de feuilleter les ouvrages avant de faire leur choix. Nous invitons particulièrement les parents des jeunes enfants et des scolaires de classe primaire à en faire bénéficier ceux-ci.

Les ados ne sont pas oubliés non plus avec des séries adaptées à leurs désirs. La bibliothèque met aussi à leur disposition des titres d'auteurs classiques qui peuvent faire l'objet de leur programme de littérature française.

Pour les adultes : grand choix de romans, romans policiers, travaux manuels, jardinage, cuisine, décoration, informatique..... et de très nombreuses BD.

La bibliothèque est aussi abonnée à des revues comme « Que choisir », « Psychologie »...

#### Conditions d'adhésion

Une cotisation de 12 euros par famille et par an est demandée au moment de l'inscription ; celle-ci peut se faire tout au long de l'année civile mais la cotisation n'est valable que pour l'année en cours seulement.

#### Heures d'ouverture

Des bénévoles assurent les permanences :

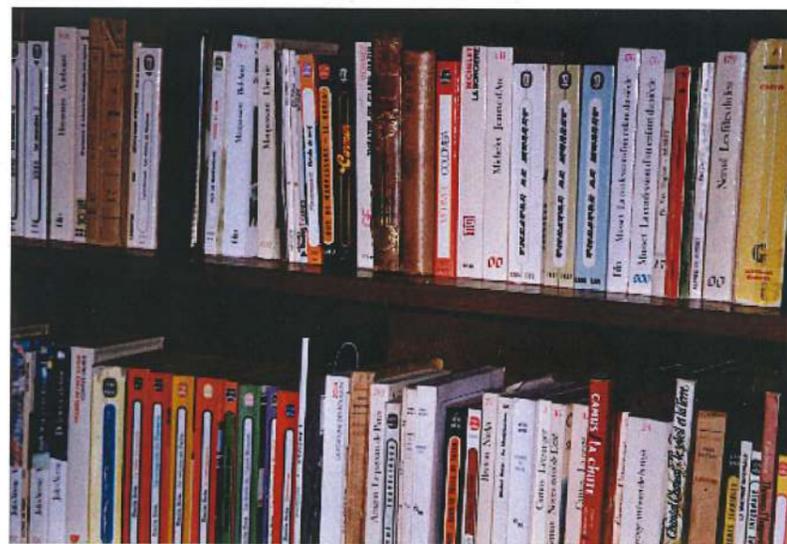
- tous les lundis, les mercredis, les jeudis de 16 heures à 19 heures

- tous les samedis de 10 heures à 12 heures

- En juillet et août, seule la permanence du lundi est maintenue.

Tous les renseignements complémentaires peuvent vous être donnés aux heures de permanence. A bientôt peut-être...

#### L'équipe des bénévoles



### Réunion publique sur l'aménagement foncier (7 décembre)



Près de 80 personnes étaient présentes lors de la réunion présentant le projet d'aménagement foncier (ex-remembrement). En présence de M. Mugnier, vice-président du Conseil Général, et du bureau d'études Egis Aménagement, cette réunion a permis de présenter tout à la fois le contexte du PLU, les objectifs recherchés et le déroulement de la procédure.

Les différents interlocuteurs ont ensuite pu répondre aux questions des personnes présentes. L'enquête publique qui a suivi s'est déroulée dans de bonnes conditions et vous êtes nombreux à vous être déplacés pour vous informer sur ce projet.

### Vœux du Maire (14 janvier)

Le vendredi 14 janvier, une centaine de personnes étaient réunies pour cette petite cérémonie traditionnelle. Après une introduction de Monsieur le Maire qui a lancé un appel aux personnes intéressées par l'engagement dans la vie municipale - et spécialement les femmes -, une présentation a été faite des réalisations 2010 et des projets 2011.

Parmi ceux-ci, citons notamment la construction d'un hangar technique à la ZA des Grands Prés et l'enfouissement des réseaux aériens à Beauregard et au Chef-Lieu (avec l'arrivée du gaz de ville).

Ensuite, les nouveaux habitants de la Commune ont été présentés et des entrées gratuites à la Maison du Salève leur ont été offertes.

Ce fût également l'occasion de saluer le départ de Raymond Esclapez, agent technique pendant 20 ans à Présilly que les habitants peuvent remercier pour ses bons services. Il lui a été remis pour cela la médaille d'honneur communal.

La soirée s'est ensuite terminée agréablement en partageant le verre de l'amitié et en dégustant les brioches des rois.



### Réunion publique sur le projet de requalification du Chef-Lieu (15 février)

Le Maire a présenté à la centaine de personnes présentes la philosophie du projet qui vise à recréer un cœur de village tout en améliorant le cadre de vie et en sécurisant la circulation des véhicules et des piétons. Le Maître d'œuvre, Paysage Plus, a ensuite détaillé les équipements qu'il est projeté de réaliser.

Etant donnée la nécessité pour la Commune d'acquérir quelques terrains, ou bandes de terrains, pour réaliser ce projet, le Directeur de l'Etablissement Public Foncier était également présent afin de présenter la procédure de Déclaration d'Utilité Publique engagée.

Les personnes présentes ont ensuite pu poser des questions ou donner leur avis.

Nous rappelons que l'enquête publique à ce sujet est reportée de quelques mois, mais cela ne remet pas en cause le projet tel qu'il a été présenté lors de cette réunion.

## Bientôt à Présilly

A vos agendas ! Voici les manifestations prévues cette année dans notre village :

Organisation	Date	Activités & manifestations
Mairie Présilly / Environnement	Sam 02-04	Matinée éco-citoyenne de nettoyage de printemps 9H-13H, cette année avec casse-croûte en commun avec Beaumont
Mairie Présilly / Animation	Ven 27-05	soirées Fêtes des voisins 2011 entre 19H30-00H (Place Eglise & Ferme Masson)
Mairie Présilly/Animation	Sam 18-06	Inauguration espace des Rappes, feux de la St-Jean & soirée dansante 19H-00H
APE Beaupré	Sam 25-06	Fêtes des Ecoles avec animations extérieures (toute la journée)
Vélo club St-Julien	Dim 05-06 Dim 03-07	Course cycliste Vélo Club St-Julien à Présilly 14-18H
Préd'zouille	Ven 26-08?	Fête de l'été Présilly (vendredi soir) 19H-00H
CCAS	Sam 24-09	Repas des classes "01" 12H-18H
VTT Montailoux	Dim 09-10	6ème Rando cycliste du VTT club Montailoux Présilly, randos et marches pour tous niveaux (toute la journée)
Mairie Présilly	Ven 11-11	Cérémonie officielle 11 Novembre avec apéro 10H-13H
CCAS	Ven 11-11	Repas des aînées 2010 12H-17H
USCB Foot	Sam 19-11	Repas annuel du foot USCB, salle de Présilly 20H-00H
Paroisse St Pierre & Paul	Dim 27-11	Vogue annuelle avec messe de la St-Clément et repas de la Paroisse 10H-18H
Pré'zouille	déc-11	Illuminations de l'Avent, en partenariat avec Beaumont, chaque soir un habitant vous accueille

## Portraits : Bienvenue à Présilly

Cette nouvelle rubrique a pour but d'aller à la rencontre et surtout de faire connaissance avec les nouveaux ou récents habitants de notre village. A chaque bulletin nous tenterons de leur donner la parole en 5 questions...

Aujourd'hui :

**Mr Patrick NINET & Mme Béatrice RAFFIN-PEYLOZ à Beauregard**

### Présentez-vous ? D'où venez-vous ?

Béatrice et Patrick sont originaires de la région, elle de St-Julien, lui de Beaumont. Ils nous ont rejoint en octobre dernier où ils se sont installés parmi les nouvelles constructions de Beauregard.

### Quelles sont vos activités ? (professionnelles & autres,...)

Béatrice est en charge de l'administration & de la comptabilité dans une agence spécialisée dans les voyages humanitaires. Patrick est quelque part lui aussi dans les voyages... puisqu'il est conducteur aux Transports Publics Genevois depuis plusieurs années...

Ils apprécient particulièrement les randonnées dans nos campagnes et montagnes. Béatrice est tombée sous le charme des ballades dans le bois de Montailoux. Elle est passionnée par le chant et la musique classique où elle pratique parmi l'ensemble vocal « Polhymnia » à Genève (<http://www.ensemblepolhymnia.com/>). Patrick lui est un adepte du vol en parapente sur le Salève.

### Pourquoi avoir choisi Présilly ? Où habitez-vous exactement au village ?

Ils sont tous les deux très attachés à notre région, où ils souhaitaient vraiment trouver un point de chute. L'opportunité de ces nouvelles maisons au Chemin des Tilleuls (c'est la rue qui mène chez Mr le Maire !), à proximité de leurs emplois correspondait exactement à leurs attentes.

### Qu'appréciez-vous particulièrement à Présilly ? Comment qualifieriez-vous notre commune ?

La tranquillité et l'ensoleillement de notre village les ont rapidement séduits... La situation géographique de Présilly, à proximité de Genève et de leurs activités les ont définitivement convaincus.

### Autres commentaires ?

Ils ont particulièrement apprécié l'accueil et la bienvenue des nouveaux arrivants qui a été organisé dernièrement à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire.



**PS : Nouveaux arrivants, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie pour toutes formalités administratives utiles.... et faites-nous signe si vous souhaitiez être les prochains participants à notre rubrique !!**

## Etat-civil

### Anniversaires

Le 27 février Anna Laplanche a fêté ses 90 printemps. Quelques jours après, des membres du CCAS lui ont rendu visite pour lui souhaiter un joyeux anniversaire, moment toujours agréable et convivial. Merci de votre accueil chaleureux et encore très bon anniversaire.

### Naissances

- Quint Jens DE NEVE, fils de Mike et Florence, est né le 10 octobre 2010 (à Présilly même !)
- Tom SALEX, fils de Benjamin et Véronique, est né le 23 décembre 2011

### Mariages

- Sébastien CHATRON et Nelly BEROUJON se sont mariés le 22 janvier 2011

### Décès

- Angelo LAZZAROTTO est décédé le 16 octobre 2010 à Présilly

#### Ecole Beaupré

École maternelle :	04 50 04 47 43
Ecole primaire :	04 50 04 59 58
Secrétariat :	04 50 04 47 04
Permanences :	
SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi 8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi 16h00 à 18h00	

#### La Mairie

97, Route du Bé D'Lé  
74160 Présilly  
Téléphone : 04 50 04 42 50  
Télécopie : 04 50 04 55 61

[www.presilly.fr](http://www.presilly.fr)

Ouverture au public :  
Lundi de 11h à 12h  
Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 16h à 19h

#### Etablissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au pays des p'tits pioux »  
Immeuble Les Capucines  
157, Les Prés Bois  
74580 Viry  
04 50 04 76 84

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

#### Centre de loisir Récréa

88, route du Petit Châble  
74160 Présilly  
04 50 38 52 83

#### MJC de Viry

BP 17  
437, rue Villa Mary  
74580 Viry  
04 50 04 88 98  
mjcviry74@gmail.fr

#### Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67  
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00  
Fermée dimanches et jours fériés

#### téléphones utiles

pompiers 18      SAMU 15      Gendarmerie : 17  
Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65      Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11

# L'écho de Montailleloux

Bulletin communal de Présilly - numéro 62 - Avril 2011